



M'AS-TU-LU ?

Journal d'informations de Glisolles

N°2

Juillet 2008

Foire à tout à Glisolles



Le 8 Juin dernier s'est déroulé la 18ème foire à tout de Glisolles. Une centaine d'exposants ont pris place dans la rue du duc de Clermont Tonnerre. Le soleil était au rendez-vous et les visiteurs furent nombreux à déambuler d'un stand à l'autre tout au long de cette belle journée.

D'après les participants interrogés en fin d'après midi, ce fut également une bonne journée pour les affaires. Merci à l'AGREMS d'avoir organisé cette année encore la foire à tout, qui est un moment fort de la vie de notre village.

OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES

Du 21 Juillet au 17 Août :
permanences le **mercredi** et le **vendredi**
de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h

Du 18 Août au 7 Septembre :
Lundi de 14 h à 19 h
Mardi de 9 h à 12 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 14 h à 19 h

EDITORIAL

Par **Martial Geslan**,
Maire de Glisolles.

En France, plus d'un million d'associations œuvrent chaque jour pour le bien être de la population.

A Glisolles le tissu associatif est également très riche. Ce n'est pas moins de dix associations qui toutes les semaines grâce au dévouement de leurs dirigeants bénévoles proposent aux glisolloises et glisollois des activités dans des domaines variés :

L'AGREMS, ART DEKO, ARTEMIS, LE BICYCLETTE CLUB DE GLISOLLES, LE CLUB DE L'AMITIE, GLISOLLES EN FORME, GLISOLLES LOISIRS, LE CLUB PHOTO, UN SOLEIL PARTAGE ET LE TENNIS MUNICIPAL CLUB DE GLISOLLES.

A ces associations, il ne faut pas oublier la Bibliothèque Municipale et l'Atelier de dentelle.

Le numéro 2 du journal d'information de Glisolles leur donne la parole vous permettant ainsi de faire plus amples connaissances et qui sait, vous inciter à les rejoindre.

Le conseil municipal se veut à l'écoute de tous ses concitoyens.

Chaque jeune âgé de 11 à 17 ans recevra prochainement une invitation à une réunion publique afin de discuter ensemble de l'élaboration et l'objectif de la mise en place d'un conseil de jeunes.

Ainsi les jeunes glisollois auront la possibilité d'influencer les projets contribuant à l'amélioration de la collectivité.

La rédaction vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

Associations et clubs de Glisolles

ASSO-GAG



ASSO-GAG est l'association des parents d'élèves des communes de Glisolles, Aulnay sur Iton et Gaudreville la Rivière.

Ces trois communes sont réunies en un regroupement scolaire sur 2 sites (Aulnay et Glisolles) qui accueille environ 140 enfants.

Quelques parents ont créé cette association en septembre 2004. Aujourd'hui les bénévoles (une vingtaine) donnent de leur temps, dans la joie et la bonne humeur pour mener à bien quelques actions durant l'année scolaire.

Nos actions :

- . Ventes de crêpes, de gâteaux
- . Marché de NOËL vente de sapins, ventes de bulbes
- . Loto
- . Randonnée (surtout avec les enfants au moment de Pâques avec une chasse aux œufs)
- . Une soirée animée autour d'un repas, buffet froid, choucroute...
- . Et la fête de l'école en Juin

Tous ces événements nous permettent de récolter des fonds. Le but de l'Association est d'aider au financement des sorties scolaires. Soit règlement du transport en car, entrée dans un parc, visite de château (Harcourt), journée poney...

Nous avons participé financièrement au séjour de la classe de mer, au séjour à la Source, aider à la parution

du journal de l'école...

Les enseignants nous font connaître leur projet de sortie, nous essayons de satisfaire les uns et les autres de façon équitable, toujours pour le plaisir des enfants.

Nous nous réunissons une fois par mois pour échanger nos idées et préparer les actions.

Toutes ces activités demandent de la bonne volonté, de l'énergie, heureusement nous n'en manquons pas, tous les parents ou grands-parents ayant du temps, des idées sont les bienvenus, même ponctuellement.

Vous pouvez nous contacter au 06.87.99.54.96. (Dominique FORTIER) pour nous rejoindre ou avoir de plus amples renseignements ASSO GAG, présidente : Dominique FORTIER, vice-président : Franck de Kegel, trésorière : Corinne Lehmann, secrétaire : Marie-Noëlle Guého.

Glisolles en forme



Vous cherchez une activité sportive, vous voulez bouger près de chez vous, Glisolles en Forme est là pour vous accueillir et répondre à votre attente.

Nos cours se déroulent à la salle des fêtes de Glisolles, le lundi de 19h à 20h et le mercredi de 19h45 à 20h45.

Nos séances sont très variées. Celles-ci nous sont proposées par notre prof de GV, Christophe CHAERLES.

Le step, les abdos fessiers, le renforcement musculaire, le stretching n'ont plus de secret pour nous.

Renseignements sur place à l'heure

des cours (les 2 premiers cours d'essai sont offerts gracieusement).

Venez nombreuses.

La Présidente,
Danielle LANGEVIN

Atelier dentelle



Voici 6 ans que je donne des cours de dentelle aux fuseaux afin de perpétuer ce merveilleux métier de dentellière.

C'est dans une bonne ambiance que nous nous retrouvons le jeudi après-midi dès 14 h, dans la salle communale.

Nous sommes une dizaine de personnes à partager cette passion et suivant les places disponibles vous pouvez nous y rejoindre.

Adeline BOENO
02.32.37.13.59

Club de l'amitié

24 ans d'existence pour notre Club des Anciens qui vieillit et aimerait accueillir de jeunes retraités.

L'arrivée de jeunes adhérents nous permettrait de diversifier nos activités, en tenant compte des goûts et aptitudes de chacun, et proposer :

- du tricot,
- activités extérieures, pétanque...
- de la broderie,
- des balades à pieds
- des voyages en car avec visites à thèmes, etc...

ou tout simplement pour se réunir, discuter, rompre avec la solitude. Bien sûr, les amateurs de jeux de cartes, de scrabble, de dominos sont et restent les bienvenus.

N'hésitez pas à me contacter au 02.32.37.10.32 pour me soumettre vos suggestions ou pour tout autre renseignement.

La Présidente,
Marcelle ETIENNE

Glisolles Loisirs



Les membres du Club Glisolles Loisirs vous invitent à les rejoindre le vendredi de 14h à 17h30, salle du 1er étage de la mairie de Glisolles, pour partager leurs activités de : Peinture et collage de serviette sur tout support : tissu, bois, fer, verre, céramique...

- Cotisation 30€ pour l'année
- La peinture est fournie par le club

- Vous venez avec votre support
Pour tout renseignement, vous pouvez appeler uniquement le vendredi de 14h à 17 h au 02.32.37.65.22

A bientôt,

Artémis

Rappel pour les inscriptions de la rentrée 2008-2009 :

Reprise des cours le 2 septembre 2008.

Enfant : cours le mercredi de 14h30 à 16h. Cotisation 130€

Adulte : cours le mardi de 14h à 16h et le mercredi de 19h à 21h.

Cotisation 230€

Si à fin septembre il n'y a pas 10 inscriptions en moyenne par cours, le(les)cours sera (ont) supprimé(s).

Contact : Langelier Katia
02 32 37 52 81 / 06 27 95 09 17

AGREMS

Où en est l'AGREMS, quelles actions ont été menées et quels sont ses projets ?

D'abord rappelons ses objectifs :

AGREMS qui signifie Association Glisolloise pour la RENovation des Monuments et Sites de notre Commune s'est d'abord intéressée au sort de l'Eglise Communale Notre-Dame de Glisolles

Pour atteindre ses objectifs, notre Association a initié des manifestations qui ont toutes pour but de collecter des fonds pour entretenir et valoriser notre patrimoine qui reste l'âme de notre petite cité : des concerts, des animations, des jeux de lotos et bien sûr notre « Foire à tout » annuelle du mois de Juin qui attire beaucoup de marchands occasionnels et professionnels et des clients de tous les environs.

Cette année, c'est la 18^{ème} Foire à Tout qui a battu son plein le Dimanche 8 Juin dans les rues du Centre Bourg si caractéristique des petites villes du Pays d'Ouche et qui reste un des fleurons du « Pays de Conches » auquel nous appartenons.

Les bénéfices de cette manifestation serviront à remplacer les bancs de l'Eglise qui ont du être détruits suite aux attaques d'un champignon (la « mэрule »). Pour cette année, cela représente environ 1500 euros.

Cela va s'ajouter aux 3000 euros déjà versés pour le traitement et la remise en état des murs et des sols de la nef et des deux transepts touchés par les attaques du champignon.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles dont les salariés de la Commune et les Conseillers municipaux qui nous ont aidés au cours de cette dernière Foire à Tout. Merci aussi à Michel Miché qui nous a aussi bien rendu service en organisant des journées « concours de coïncée » pour le compte de l'AGREMS.

Vous qui aimez les vieilles églises et la beauté des vieux monuments qui restent la richesse de nos campagnes Normandes, aidez-nous à réaliser ce programme en participant largement aux manifestations patronnées par l'A.G.R.E.M.S. : vous aurez ainsi un peu participé à l'embellissement et à la conservation du patrimoine de notre cité.

Bernard Duval

Président de l'A.G.R.E.M.S.

Club photo

Ce club existe depuis 19 ans et une quinzaine d'adhérents s'y retrouve tous les vendredis soir à partir de 21 heures.

Le labo a commencé par le développement et le tirage argentique, le tirage diapo et un peu le tirage couleur d'après négatif. Depuis quelques années le club s'oriente vers le numérique, avec matériel informatique (ordinateur, scanner à plat et diapo, imprimante A3)

Nous sommes aussi des passionnés d'informatique et chacun apporte ses connaissances et les partage, nous permettant ainsi d'avancer dans la retouche et la composition photo.

Nous faisons des soirées à thèmes : retouche photo, critiques objectives des photos...

Une soirée dans l'année, une projection sous forme de diaporama est organisée dans la salle des fêtes avec les photos de tous. Des sorties et voyages de groupe, sur un thème fixé à l'avance, sont organisés.

Une exposition annuelle a lieu en même temps que la foire à tout.

Cette année 150 photos étaient exposées, une dizaine par membre. Le résultat du vote du public cette année a été:

Maryline BATOUDAKIS



Jean-Pierre CRIAUD



Nous avons proposé aux personnes le désirant de tirer leur portrait en 13X18 pour 4 Euros et de l'imprimer sur place.



Si vous voulez nous rejoindre, nous démarrons en septembre, La cotisation est de seulement 35 Euros pour l'année.

Le président : Mr CHAUVET Didier

Tennis Club

La municipalité de Glisolles possède un court de tennis.

Si vous souhaitez pratiquer ce sport durant la belle saison, vous pouvez retirer au secrétariat de la mairie votre badge d'abonnement, muni d'un chèque de règlement à l'ordre du tennis club municipal de Glisolles et d'une photo d'identité.

Cotisation annuelle habitants de la commune :

Adulte : 30 euros

Jeune de 13 à 20 ans : 20 euros

Jeune jusqu'à 12 ans : 10 euros

Cotisation annuelle habitants hors commune :

Invité adulte : 35 euros

Invité jeune : 25 euros

Caution badge : 24 euros (remboursable)

Art deko

ST SEBASTIEN DE MORSENT / GLISOLLES

L'association ART DEKO vous propose depuis 6 ans de rejoindre les rangs de ses créateurs auprès de MARTINE :

. Atelier de couture : création de vêtements à vos mesures, confection de rideaux et nappes.

. Réfection de sièges à l'ancienne

. Décoration florale : composition de bouquets sur bois, racines, écorces avec éventuels éclairages.

. Peinture sur verre : vitraux, miroirs, verres, carafes, vases etc...

. Mosaïque concassée à partir de verre (méthode canadienne) : cadres, carafes, objets en tout genre.

. Création d'abat-jour couture.

. Atelier de patine.

. Atelier de patine en dorure : feuille d'or, laiton, imitation d'écailles et relief etc...

. Peinture sur bois.

. Peinture sur porcelaine.



Broderie Lesage (aumônière et coussin de mariage en soie et ruban d'organza : création d'une élève de Glisolles).

La rentrée des cours est prévue le 15 septembre 2008. Les inscriptions se font tous les jours auprès de MARTINE votre décoratrice au 06.10.65.02.56. Une plaquette est à votre disposition, ainsi que plusieurs créations visibles à votre demande.

A Glisolles

L'école de Glisolles à l'honneur au 21ème Festival Vidéo scolaire de l'OCCE.



Le

18 juin dernier, le jury professionnel du Festival Vidéo scolaire de l'OCCE de Strasbourg a décerné le 3ème prix au film présenté par les élèves des classes de CM1-CM2, sous la houlette de leur instituteur M. Varin.

Les classes d'écoles, collèges, lycées, les clubs, les ateliers des établissements scolaires publics, de la maternelle au lycée, en France et à l'étranger peuvent participer à ce festival en tant qu'auteurs en réalisant un film de 5 mn maximum.



Le film présenté en compétition intitulé : « Elle est folle cette rivière », nous initie aux caprices saisonniers du Sec Iton sur fond de légendes.

Du moulin du diable à Villalet où il disparaît sous terre, à la fosse aux Dames à Glisolles où il ressurgit, en passant par le Rebrac, le Sec Iton n'a pas fini d'intriguer !

Palmares du Festival

Jury Professionnel

Catégorie écoles

1- Cendrillon Belle du Maroni – Ecole Solange Hulic – 97320 St Laurent du Maroni

2- La naissance d'une ville – Ecole Ste Madeleine - 67000 Strasbourg

3- Elle est folle cette rivière – Ecole publique - 27190 Glisolles

M. Varin et son équipe de cinéastes en herbe avaient déjà obtenu 2 prix au 25ème Festival cinéma et vidéo de l'Eure qui s'est tenu au Neubourg le samedi 17 mai

Prix du meilleur film de jeunes, pour leur film « School break »

Prix du meilleur document, pour leur film « Elle est folle cette rivière »



Fête de la peinture



Organisée par l'association Artemis, avec la participation des communes de Glisolles et d'Aulnay sur Iton, l'édition 2008 de la fête de la peinture a eu lieu dans la salle des fêtes rénovée d'Aulnay sur Iton. Cette opportunité et le beau temps aidant, les visiteurs sont venus nombreux visiter l'exposition

d'œuvres d'artistes locaux et les photos du Club photo de Glisolles. Les enfants pouvaient quant à eux s'exprimer tout à loisir à l'art de la cire, à la craie et sur les chevalets mis à leur disposition.

Festiv'Artémis

Les 21 et 22 juin derniers, s'est déroulé le 5ème Festiv'Artemis. Outre la promotion de l'association ARTEMIS dont les travaux des élèves étaient exposés aux côtés des modèles du prof, cette manifestation permettait au public d'exprimer son talent artistique (mur d'expression, graffiti) et aux enfants de participer à un atelier de décoration de cerf-volant.

Dans la salle des fêtes, ainsi que sous deux chapiteaux, des toiles et des sculptures d'artistes amateurs étaient exposées, tandis qu'un concours de peinture était organisé. Malgré un temps ensoleillé, on ne peut que déplorer que cette édition n'ait pas eu plus de succès au niveau des visites.



RALLYE PEDESTRE LE 20 Septembre

Amis marcheurs bonjour,

un rallye pédestre se déroulera le samedi après-midi 20 septembre 2008.

pour découvrir les allées du bois du Chêne tout en répondant à des petites questions culturelles.

Le parcours d'environ 8 (petits) kilomètres est ouvert à tous, sans crainte de se perdre.

Alors réservez absolument votre après-midi du 20 septembre,

A bientôt !

La commission loisirs

LA BIBLIOTHEQUE EST OUVERTE MEME L'ETE

La bibliothèque , 2 rue des écoles, forte de ses 5 bénévoles, sera ouverte en été chaque mercredi de 16h à 18h.

Puis, dès le mercredi 3 septembre, 4 plages d'ouverture hebdomadaires :

Pour le public : lundi et mercredi après-midi, samedi matin.

Pour les écoles : le lundi.

L'adhésion et l'emprunt sont gratuits pour tous . Alors pourquoi hésiter ?

Venez découvrir les nombreux ouvrages et profitez de l'accès internet gratuit.(avec accord parental pour les enfants)

Vous ne serez pas déçus.

Les arts verts

« Les arts verts » :
Guy Lang propose des stages de

peinture en plein air à la journée:

- En juillet les 15, 16, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 29 et 30

- En Août les 2, 3, 9 et 31

Contact : Guy Lang 02 32 37 52 81 /
06 18 56 66 86

Recensement militaire

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc...). Dès le 16ème anniversaire et pendant les 3 mois suivants, tous les français, filles et garçons, nés en 1992, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile. Se présenter avec :

- livret de famille
- carte d'identité
- justificatif de domicile.

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

L'EURE DE LA SECURITE

GILET ET TRIANGLE DE SIGNALISATION

Suite aux nouvelles mesures annoncées par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 13 février 2008, tous les véhicules devront obligatoirement être équipés à partir du 1er juillet 2008, d'un triangle de présignalisation ainsi que d'un gilet rétroréfléchissant.

Très utiles en cas de panne ou d'accident sur la route, pour prévenir les autres automobilistes en complément des feux de détresse, ces deux équipements de sécurité, sont déjà obligatoires dans d'autres pays européens (Espagne, Allemagne et Italie).

Afin de garantir une sécurité optimale pour tous, le non respect de ces dispositions sera répréhensible par la loi.

Si vous ne possédez ni gilet, ni triangle, il vous en coûtera une amende de quatrième classe, l'équivalent de 90 euros par élément manquant.

De la même façon, le port d'un gilet rétroréfléchissant par tout cycliste roulant de nuit et hors agglomération, deviendra obligatoire à partir du 1er septembre 2008. A défaut, il sera passible d'une amende de deuxième classe, soit 22 euros.

CE QUE DIT LA LOI AUJOURD'HUI

Article R416-19

Lorsqu'un véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation, notamment à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau et en cas de visibilité insuffisante, ou lorsque tout ou partie de son chargement tombe sur la chaussée sans

pouvoir être immédiatement relevé, le conducteur doit assurer la pré signalisation de l'obstacle en faisant usage de ses feux de détresse ou d'un triangle de pré signalisation ou de l'ensemble de ces deux dispositifs. Un arrêté du ministre chargé des transports fixe les conditions d'application du présent article et détermine pour chaque catégorie de véhicules les équipements obligatoires.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas assurer la pré signalisation d'un véhicule ou d'un obstacle dans les conditions fixées au présent article ou celles prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.